

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

23/12/2024

ID : 065-216503136-20241118-DE_037_2024-DE

République Française
Département : HAUTES-PYRENEES
Arrondissement : Tarbes
MOMERES - COMMUNE

Séance du vendredi 20 décembre 2024

Délibération N° DE_037_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13
Date de la convocation : 16/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal - Mairie de Momères), sous la présidence de Monsieur Christophe ROMAN.

Présents : Christophe ROMAN, Pierre GIRARDEAU, Françoise BERENGUEL, Eugène CAZENAVE, Julien MONIN, Patrick BONNET, Anne-Marie CHAVANON, Christelle MEDAILLON, Baptiste MOULIE, Rémi PELTIER, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Marc SUBERBIE

Représentés :

Absents et Excusés : Gilles SEMMARTIN, Sylvain TRIGUEROS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Rémi PELTIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACTUALISATION DES LOYERS DES TERRES COMMUNALES - FERMAGES CAMPAGNE 2024-2025

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2024-09-30-00001, constatant l'indice des fermages pour la campagne 2024-2025 et permettant l'actualisation des loyers des terres nues, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les prix des baux à ferme des terres communales.

L'indice national des fermages s'établit pour l'année 2024 à 122.55 € / ha. Cet indice est applicable aux baux en cours pour les échéances annuelles du 1er octobre 2024 au 30 septembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **approuvent** cette nouvelle donnée et décident d'arrondir le fermage à payer, à l'euro inférieur.

M. le Maire est en charge de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Récapitulatif Fermages campagne 2024-2025

DE_037_2024

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 065-216503136-20241118-DE_037_2024-DE

Fermiers	Ha loués	Fermages 2023/2024 : 122.55 / ha (arrondi à l'€ inférieur)
ABARCA Marjorie	0.25	30.00
CAPDEVIELLE Patrick	3.6915	452.00
COADEBEZ Paulette	1	122.00
DARRE Michel	1.4802	181.00
FOURCADE Rémi	4.2970	526.00
LANSAC Christian	1.6140	197.00
LAPORTE Christophe	3.3790	414.00
MAILHES Jean-Mathieu	2.35	287.00
MOULIE Baptiste	6.0325	739.00
TAPIE Anthony	4.0215	492.00
TAPIE Éric	4.3230	529.00
VIGNETTE Dominique	1.6820	206.00

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Christophe ROMAN
Président de séance

Monsieur Rémi PELTIER
Secrétaire de séance

